

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 20 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 20 mai, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé à la salle Multiculturelle de Grâce, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOSCHER Marina ; BOUILLOT Lise ; CRESSON-BRASSART Christèle ; CROISSANT Guy ; GENETAY Stéphanie ; GEORGELIN Dominique ; GOASDOUE Gérard ; GUILLOU Claudine ; HAGARD Elisabeth ; INDERBITZIN Laure-Line ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE BLOAS Mireille ; LE SAULNIER Brigitte ; NAUDIN Christian ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

BUHE Thierry ; COCGUEN Marie-Jo ; ECHEVEST Yannick ; LE GOFF Yannick ; LE MEAUX Vincent ; RADENNEN-PAGEOT Annick.

Administrateurs absents :

BUTEL Pierre-Yves ; RASLE-ROCHE Morgan ; THOMAS Joseph.

Administrateurs absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Yannick ECHEVEST ayant donné pouvoir à Madame Claudine GUILLOU.

En exercice : **25**
Présents : **16**
Absents : **09**
Représentés : **01**

Date d'envoi des convocations : **Mercredi 12 mai 2021**
M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2021-05-26

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
ORGANISATION ATELIERS NUMERIQUES – CHARTE DE LA SOCIETE ORANGE

La Société Orange propose des ateliers numériques aux collectivités qui le souhaitent pour accompagner le grand public dans les usages du numérique.
Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise et vise à réduire la fracture numérique.

Pour matérialiser cet engagement, Orange propose une charte pour définir les conditions dans lesquelles ces ateliers animés par des salariés Orange peuvent être déployés.

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité moins une abstention de Monsieur Guy CROISSANT,

AUTORISE, la Vice-Présidente à signer la Charte, pour l'organisation d'Ateliers Numériques.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le 23/5/2021
et de publication le 23/5/2021

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,
Claudine GUILLOU



CHARTRE POUR L'ORGANISATION D'ATELIERS NUMÉRIQUES ENTRE LE CIAS DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION ET ORANGE

PRÉAMBULE

ORANGE est un opérateur de communications électroniques.

Parce que la révolution numérique touche l'ensemble des citoyens, Orange se donne pour ambition d'accompagner le grand public dans ses usages du numérique. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) d'Orange qui vise à réduire la fracture numérique.

Il propose aux collectivités ou associations (ci-après les « **Structures** ») qui le souhaitent d'agir avec elles pour répondre de façon efficace aux besoins que peuvent rencontrer la population. Dans la présente charte, la structure est le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Guingamp-Paimpol Agglomération.

La présente charte a pour objet de définir les conditions dans lesquelles des ateliers numériques (les « **Ateliers** ») animés par des salariés Orange auprès du grand public peuvent être déployés sur demande d'une Structure intéressée, sous réserve de disponibilité des équipes Orange (ci-après désignée la « **Charte** »).

ARTICLE 1 : DESCRIPTIF DES ATELIERS

Les Ateliers sont proposés par Orange gratuitement à toute personne majeure quel que soit son niveau de connaissance, qui souhaite être accompagnée dans ses usages du numérique et recevoir conseils, repères et astuces pour profiter au mieux du digital.

Les Ateliers sont organisés en temps normal en présentiel (durée d'une heure environ). La réservation est obligatoire : le minimum de participants par Atelier étant fixé à 5 et le maximum à 12 participants (inscription possible sur liste d'attente si les Ateliers sont complets).

Les ateliers se dérouleront le 9 et 23 juin ainsi que le 15 et 29 septembre à 10H au CIAS (1 rue de Tournemine à Bourbriac).

Les thèmes des Ateliers peuvent être choisis parmi les thèmes suivants :

- Débuter / Prendre en main son smartphone
- Protéger ses données personnelles
- Découvrir les réseaux sociaux
- Garder le contact avec ses proches avec WhatsApp™

Orange pourra proposer d'autres thèmes en fonction de l'évolution de son catalogue.

Dans les cas où les conditions ne permettraient pas la mise en œuvre en présentiel des Ateliers, ils pourront être dispensés en ligne.

Dès lors pour participer en ligne, le participant devra disposer d'un téléphone (fixe ou mobile) pour appeler un numéro non surtaxé, un écran (ordinateur ou tablette) et une connexion internet et prendra les frais y afférent à sa charge (appel facturé au prix d'une communication téléphonique normale selon l'offre détenue ou décompté du forfait et coût de connexion à Internet selon l'offre détenue ou décompté du forfait).

Le participant recevra l'information de connexion par mail et SMS et se connectera à la session programmée.

Le CIAS peut prévoir l'accueil de participants dans ses locaux, afin que ces derniers puissent assister à l'Atelier en ligne. Dans ce cas, le CIAS prend entièrement à sa charge la mise à disposition des moyens techniques pour permettre aux participants de se connecter et de visualiser l'Atelier en ligne.

En cas de problème de connexion, la mise en place d'un nouvel Atelier en ligne pourra être étudiée.

ARTICLE 2 : RÔLE DU CIAS DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

- Identifier un contact qui assurera la préparation et mise en œuvre de ce programme,
- Mettre à disposition les locaux nécessaires à l'accueil des Ateliers en présentiel d'une superficie minimale de 1 m2 par participants (animateurs compris et hors période COVID) avec un accès à Internet (Wifi et ou 3G/4G) et le matériel (tables, chaises, vidéoprojecteur et écran/mur adapté à la projection...) nécessaire au bon déroulement de l'Atelier,
- Communiquer, sur ses propres supports avec le kit de communication fourni par Orange, auprès des citoyens majeurs pour faire connaître les Ateliers et permettre à ces citoyens de s'inscrire :
 - Soit auprès du CIAS de Guingamp-Paimpol Agglomération
 - Soit directement sur le site <https://bienvivreledigital.orange.fr/>
- Confirmer, 7 jours avant la date définie avec Orange pour la tenue de l'Atelier, par écrit à Orange les éléments définitifs suivants pour chaque Atelier :
 - Choix du lieu (nom, adresse complète)
 - Possibilité de parking ou pas
 - Matériel disponible sur place
 - Contact sur place : nom/prénom/tel/mail
 - Contact référent au sein de la Structure : nom/prénom/mail/mobile
 - Choix des thèmes des Ateliers choisis
 - Calendrier et horaires
 - La liste des personnes inscrites auprès d'elle directement pour participer à l'Atelier

ARTICLE 3 : RÔLE D'ORANGE

- Animer les Ateliers sur la base des supports pédagogiques qu'il a élaborés et les thèmes retenus par le CIAS,
- Fournir, dans un délai de 48 heures avant la date définie pour la tenue de l'Atelier, par écrit au CIAS les contacts utiles : nom/prénom/mail/mobile,
- Adresser par mail aux participants les supports pédagogiques à J+1 de l'Atelier ainsi qu'un questionnaire d'évaluation destiné à recueillir leur avis et mesurer leur satisfaction.

Selon le nombre d'Ateliers organisés, un point mensuel de suivi pourra être organisé sur la tenue des Ateliers, les difficultés rencontrées et les éventuelles améliorations à apporter.

Dans tous les cas, il est convenu que ces données seront détruites par Orange et le CIAS douze mois après la tenue de l'Atelier.

Orange et le CIAS comprennent et reconnaissent que les données collectées constituent des Informations Confidentielles et veillent à ce titre que les personnes autorisées à traiter ces données s'engagent à en respecter la confidentialité.

Orange et le CIAS reconnaissent devoir fournir les informations relatives au droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition aux personnes concernées par les opérations de ce traitement.

En cas de Violations de Données à caractère personnel, le CIAS notifiera au responsable de traitement toute violation de données à caractère personnel dès qu'il en aura eu connaissance. Cette notification sera accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉ/ASSURANCE

Orange et le CIAS répondront de leur responsabilité exclusivement pour les dommages corporels et matériels directs dont ils seraient reconnus responsables dans le cadre de ces Ateliers et ne pourraient être responsables des dommages indirects ou immatériels. Les participants aux Ateliers sont sous la responsabilité du CIAS pendant la durée des Ateliers. Les salariés qui animent l'Atelier restent sous la responsabilité d'Orange.

L'attestation d'Orange et l'attestation de Guingamp-Paimpol Agglomération sont jointes.

La Structure devra recevoir l'Atelier dans des conditions conformes à la réglementation, notamment sanitaire, en vigueur et mettre à disposition des participants l'ensemble des dispositifs nécessaires au respect des gestes barrières.

Bon pour accord du CIAS :

Bon pour accord Orange :

A Bourbriac
Le 20/05/2021

Qualité du signataire de la Structure :
Vice-Présidente du CIAS
Claudine GUILLOU

Qualité du signataire Orange :
Délégué régional Bretagne
Damien DE KERHOR



ARTICLE 4 : COMMUNICATION

Orange et le CIAS pourront convenir des modalités de réalisation dans le cadre de cette opération, d'une communication à but non commercial et chacune fera son affaire des autorisations nécessaires à l'exploitation de ladite communication.

Orange et le CIAS se soumettront préalablement à leur diffusion toute communication relative à la présente opération et disposeront d'un délai de 3 jours ouvrés pour valider le projet, le silence gardé à l'issue de ce délai valant refus.

ARTICLE 5 : DONNÉES PERSONNELLES

Les Ateliers de par leur conception, nécessitent lors de la phase d'inscription la collecte des données personnelles des participants (nom, prénom, mail, téléphone, code postal). Cette collecte s'effectuera dans le strict respect de la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Les termes « Données Personnelles », « Responsable de traitement », « Sous-traitant », « Personne Concernée », et « Violation de Données personnelles » auront le sens défini dans le dit-règlement.

Orange sera désignée ici Responsable de Traitement ; le CIAS agira ici en tant que Sous-traitant. Les Personnes concernées dont les Données Personnelles seront collectées seront les inscrits et les participants. Les données collectées ne seront pas susceptibles d'être traitées hors de l'Union Européenne.

Dans le cadre du Traitement, le CIAS sera autorisé à collecter, pour le compte du Responsable de Traitement, les données à caractère personnel nécessaires à la communication avec les Participants (nom, prénom, adresse mail, téléphone fixe/mobile et code postal).

La collecte de ces données aura pour finalités :

- L'adressage au Participant :
 - d'une confirmation d'inscription dès inscription sur le site,
 - d'un mail et un SMS de rappel à J-1 de la date de l'Atelier,
 - dans le cas exceptionnel de la tenue de l'Atelier en ligne, d'un mail et SMS, quelques heures avant l'Atelier, contenant les informations de connexion,
 - d'un questionnaire d'évaluation et le support de l'Atelier à J+1.
- Une communication informant de l'organisation de nouveaux Ateliers
- De dresser une étude statistique : via la connaissance du nombre d'habitants qui auront pu profiter des Ateliers et de comparer le taux d'inscription et de présence ainsi que le code postal d'origine.

Les données, ainsi que celles collectées dans le cadre du sondage d'évaluation (taux de satisfaction et verbatim), seront partagés entre Orange et le CIAS dans le but de s'assurer du bon déroulement de l'Atelier, de mesurer l'adéquation entre les attentes et réponses apportées, de recueillir les suggestions et commentaires, envisager éventuellement d'autres actions.

Il est précisé que la collecte de ces données ne pourra, en aucun cas, servir à des fins commerciales de la part du Responsable de Traitement.

MODALITÉS PRATIQUES DES ATELIERS NUMÉRIQUES

Informations pratiques de la Structure	
Nom de la Structure	Centre Intercommunal d'Action Sociale – Guingamp-Paimpol Agglomération
Ville Code postal	Bourbriac 22390
Calendrier et horaire souhaités	Les mercredis 9 et 23 juin à 10H Les mercredis 15 et 29 septembre à 10H
Choix des thèmes des Ateliers souhaités	<input checked="" type="checkbox"/> Débuter /Prendre en main son smartphone <input checked="" type="checkbox"/> Protéger ses données personnelles <input checked="" type="checkbox"/> Découvrir les réseaux sociaux <input checked="" type="checkbox"/> Garder le contact avec ses proches avec WhatsApp™
Adresse la plus complète possible du lieu de l'atelier (adresse complète/ nom de salle/ étage ...)	CIAS de Guingamp-Paimpol Agglomération 1 rue de Tournemine – 22390 Bourbriac Salle au RDC
Contact sur place (nom, prénom, mobile et mail)	Emeline MAZURIÉ 02-96-55-99-56 e.mazurie@guingamp-paimpol.bzh
Contact référent au sein de la Structure (nom/prénom/mail/mobile)	Emeline MAZURIÉ 02-96-55-99-56 e.mazurie@guingamp-paimpol.bzh
Parking à proximité	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Nom ou emplacement parking : /
Matériel disponible sur place	<input checked="" type="checkbox"/> vidéoprojecteur <input checked="" type="checkbox"/> PC <input checked="" type="checkbox"/> accès Wifi et/ou 3G/4G/5G
Autres informations pratiques à connaître (Conseils pour déjeuner,....)	Possibilité d'acheter un repas dans le centre de Bourbriac (boulangerie, restaurant, Carrefour contact)
Informations pratiques d'Orange	
Contact Orange pour le projet ateliers numériques (prénom, nom, mobile et mail)	Éric Maes 06-85-22-00-22. eric.maes@orange.com



Attestation d'assurance responsabilité civile Orange SA.



XL Insurance

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

XL Insurance Company SE, une société européenne domiciliée 8 St. Stephen's Green, Dublin 2, D02 VK30, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), sa Succursale française : 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, TVA intracommunautaire n° FR 85 399 227 354, atteste que la société :

ORANGE SA
78 rue Olivier de Serres 75015 PARIS

bénéficie auprès de notre société du contrat d'assurance N° FR00018018LI souscrit auprès de notre compagnie par **ORANGE** dont l'objet est de couvrir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre des activités garanties au titre dudit contrat et notamment en sa qualité d'organisateur (ou de participant) de manifestations diverses, telles que ventes, expositions, conférences, actions commerciales.

A titre informatif et sans préjudice de l'application des autres clauses de ce contrat, il est précisé que la garantie s'exerce dans les limites suivantes :

MONTANTS DE GARANTIES : TOUS DOMMAGES CONFONDUS

(corporels, matériels et immatériels consécutifs) : 8.000.000 EUR par sinistre et 20.000.000 EUR par année d'assurance.

Il est indiqué que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat.

Il est précisé que les montants de garanties :
- forment la limite des engagements de l'Assureur pour l'ensemble des réclamations imputables au même fait dommageable et quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré.
- constituent, lorsque la précision en est faite, l'engagement maximum de l'Assureur pour toutes les réclamations formulées au cours d'une même période d'assurance.

La présente attestation est valable du 06 Octobre 2020 au 05 Octobre 2021, sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation de la garantie prévues au contrat. Elle ne peut engager les assureurs au-delà des termes et limites du contrat auquel elle se réfère.

La validité de cette attestation cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ceux-ci ne peut être souscrite conformément à la législation locale qu'auprès d'assureurs agréés dans la nation considérée.

Fait sous le n°2020/FR00018018LI/531672 pour faire valoir ce que de droit, le 08/10/2020.

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France - Téléphones : +33 1 36 92 80 00 www.xl.com
XL Insurance Company SE, une société européenne au capital de 259 136 873 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, Dublin 2, D02 VK30, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie).
XL Insurance Company SE, Succursale française : 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, TVA intracommunautaire n° FR 85 399 227 354.
Administrateurs : P.R. Broadbrook (UK), J.R. Harris (UK), B.R.P. Joseph (UK), Y. Slattery, P. Wilson (UK), D. Falici-Chalob (FR), J. O'Neill, H. Browne

Attestation d'assurance responsabilité civile Guingamp-Paimpol Agglomération



**AGGLOMERATION DE GUINGAMP
PAIMPOL
11 RUE DE LA TRINITE

22200 GUINGAMP**

Paris, le 26 janvier 2021

ATTESTATION

Nous, soussignés, **PARIS NORD ASSURANCES SERVICES (P.N.A.S.)**, 159 rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS, certifions par la présente que :

AGGLOMERATION DE GUINGAMP PAIMPOL

est titulaire par notre intermédiaire auprès de la compagnie **AREAS DOMMAGES** – 47-49 RUE DE MIROMESNIL - 75008 PARIS – de la police N° **0R204704**.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile que peut encourir l'assuré, en raison des accidents corporels et/ou matériels causés à autrui.

La présente attestation, valable pour l'année 2021, est délivrée pour servir et faire valoir ce que de droit, mais ne déroge en rien aux clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.



PNAS

PARIS NORD ASSURANCES SERVICES
159 RUE DU FAUBOURG POISSONNIERE 75009 PARIS
TELEPHONE 01.53.20.74.00 – TELECOPIE 01.53.20.74.09 – E-MAIL pnas@pnas.fr
Garantie Financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle conformes aux articles L530-1 et L530-2 du code des assurances
SARL AU CAPITAL DE 7.622,45 € - Code APE 6622 Z - R.C.S. PARIS B 341 539 815
Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS N° 07000630 (www.orias.fr)